



Infos luttés CGT Mars2019

Petite note d'information pour vous donner les dernières nouvelles de nos luttés :

-Au cours du Comité Technique du 22 mars, la CGT a demandé l'application de l'ancien protocole du temps de travail des agents des lycées. Oralement, nous avons obtenu le **maintien de la journée du président** sur le dernier jour de permanence des congés d'été ou reprise avant la rentrée scolaire de septembre 2019.

-Dans ce même CT, Mme GUGUIN a répondu favorablement à une lutte que la CGT mène depuis septembre 2018 : Il y aura une **2eme campagne d'intégration** pour les agents des lycées mais ce sera sans effet rétroactif.

-Suite à la demande de la CGT au cours d'un groupe de travail pour un amendement concernant les jours de congés pour enfants malades, **l'hospitalisation des enfants** sera prise en compte en tant que tel.

- Dans un courrier en date du 4 février 2019 nous avons demandé l'application du droit à la **NBI pour les équipes mobiles de maintenance informatiques**. Nous l'avons obtenu ; ce sera avec un effet rétroactif en date du 1^{er} août 2018, date du nouvel arrêté d'affectation pour les agents concernés.

Ces avancées sont le fruit du travail de vos représentants CGT. Nous continuerons à être à votre écoute pour défendre vos droits et vos aspirations légitimes.

Pour l'instant, nous n'avons pas été entendus sur les remboursements des frais de repas au forfait de 15.25€ ; nous travaillons sur les suites à donner à ce refus

Vos représentants CGT du Conseil Régional